



Déclaration des élus SE-UNSA 76 à la CAPD du 27 février 2019

Monsieur Le Directeur Académique

Les annonces ministérielles en termes de gestion des ressources humaines dessinent un parcours plus individualisé. Il faudrait néanmoins être plus clair sur ce que signifie GRH de proximité au-delà du slogan, car pour le moment les personnels ne se sentent ni mieux suivis, ni mieux accompagnés. Ces annonces viennent renforcer une évolution libérale et très déconcentrée de notre système éducatif. Il est encore possible de choisir une option plus humaine, qui lie l'individu et le collectif, au service de la réussite de chaque jeune et dans le respect des personnels. Une option qui améliore la formation, l'accompagnement de nos collègues dans le cadre d'une évolution du système éducatif, c'est ce que le SE-Unsa et sa fédération l'UNSA-Éducation continueront de défendre dans toutes les instances.

Venons-en maintenant au sujet unique de la CAPD de ce jour

Tout d'abord l'avancement suite au rendez-vous de carrière. La signature du protocole PPCR a permis de faire passer de 30 en moyenne à 26 voire 25 ou 24 ans la durée d'une carrière en classe normale avant d'atteindre la hors-classe. Si la philosophie générale nous convient, il n'en reste pas moins qu'il faut procéder à quelques évolutions.

Tout d'abord en mettant de manière pérenne l'appréciation du collègue dans son I-Prof, comme cela se faisait auparavant avec la note chiffrée.

Ensuite en faisant en sorte que le rendez-vous de carrière soit le moment tel qu'il est écrit dans les textes.

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), ... Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. L'affirmation du principe de l'accompagnement continu tout au long de la carrière, lequel constitue une opportunité pour : - favoriser le développement personnel et professionnel des agents ; - permettre à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière.

Ce rendez-vous de carrière ne peut en aucun cas se transformer en autre chose qu'un « temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle... »

Nous constatons que le contingentement des avis est appliqué car ce ne sont au final et à peu de choses près que les collègues ayant obtenu un avis excellent qui se verront accorder un « boost » temporel.

Le barème que vous avez appliqué est dans l'ordre : l'avis puis l'AGS puis la date de naissance.

Nous aurions souhaité que le barème prenne en compte, (comme nous vous l'avions suggéré) de manière plus importante voire même coefficientée selon l'échelon 6 ou 8 l'Ancienneté Générale de Service des collègues.

En effet, à terme dans quelques années, tous les collègues seront promouvables au 7^e échelon avec la même ancienneté issue du rythme unique d'avancement (10.5 années) et au 9^e échelon avec une ancienneté qui sera différente de 1 an selon l'obtention du boost au 7^e ou pas (16 ou 17 années).

Pour les années qui arrivent (dont celle-ci), ils n'ont pas tous la même ancienneté en arrivant au 6^{ème} et au 8^{ème} échelon :

=> au 6^e échelon, la différence entre ceux ayant avancé le plus rapidement et ceux ayant avancé le moins rapidement est de 1.5 année (8.5 et 10 années).

=> au 8^e échelon, la différence entre ceux ayant avancé le plus rapidement et ceux ayant avancé le moins rapidement est de 3.5 années (11.5 et 15 années).

Prenons un exemple particulièrement éclairant sur le passage par boost du 8^{ème} au 9^{ème} échelon : la dernière promue a un avis excellent et seulement 13 ans d'AGS alors que la première non-promue a un avis très satisfaisant et pourtant plus de 25 années de service. N'y voyez-vous pas sinon une incohérence, au moins une difficulté à expliquer le phénomène ?

Nous demandons donc que se réunisse un groupe de travail pour les prochaines opérations de promotion. ... à moins que les délégués du personnel ne servent plus à rien comme il l'est un peu envisagé dans la perspective « action publique 2022 » !

Sur la hors-classe... Même si ce sujet n'est pas à l'ordre du jour de cette CAPD. Les conditions d'accès sont actuellement étudiées au ministère et nous souhaitons dans cette commission évoquer notre positionnement syndical. Il est inadmissible qu'un avis soit figé. Cela signifierait qu'un enseignant n'est plus capable d'évoluer pédagogiquement. Il travaillerait toujours de manière satisfaisante et ne pourrait jamais produire une manière de servir qui soit très satisfaisante ou excellente... Drôle de conception. Heureusement que nous n'agissons pas ainsi avec nos élèves. Car ce genre d'avis figé produit un sentiment d'incompréhension quand ce n'est pas d'injustice. Il est particulièrement démotivant pour des collègues de ne pouvoir faire le lien entre ce qui a été dit ou écrit sur leur manière de servir et sa traduction par l'appréciation adverbiale reçue.

Autre point concernant cette hors-classe. C'est l'ancienneté générale globale des services qui doit être prise en compte et non pas celle en tant que professeur des écoles. Cette mesure discriminante envers les anciens instituteurs doit être corrigée

pour le prochain accès à la hors-classe. Nous y reviendrons plus tard dans l'année scolaire. Nous réclamons également l'augmentation du ratio pour y faire accéder davantage de collègues. Enfin nous souhaitons que l'avis de l'IEN et l'appréciation finale du DASEN figurent de façon pérenne sur I-Prof, quelle que soit la rubrique.

Sans transition, nous aimerions avoir des réponses précises et en séance sur la question que nous avons posée il y a quelques temps déjà :

- Comment va être mis en place le compte personnel de formation pour les enseignants de notre département (circulaire FP du 7 mai 2017 et arrêté DGRH du 21 nov. 2018) ?

Enfin, et pour clore cette déclaration, nous ne pouvons pas manquer d'évoquer l'actualité nationale et ce qui concerne la loi passée devant l'assemblée nationale pendant les vacances scolaires.

45 députés présents sur 577 – a-t-on retiré leur jour de carence aux 532 autres ? – ont tout simplement mis fin à l'école primaire telle que nous la connaissons dans sa conception actuelle. Par une procédure accélérée, c'est à dire qu'il n'y aura qu'un seul aller-retour entre le Palais Bourbon et le Palais du Luxembourg, avec l'appui si nécessaire d'une commission mixte, sénateurs et députés vont continuer à amender ce projet et proposer un texte de loi commun. Pourquoi une telle précipitation ? Le tunnel des vacances d'hiver où les trois zones de congés se succèdent n'y est bien évidemment pour rien ! 35 députés (7 contre et 3 abstentions) seulement – sur 577 - qui votent en faveur d'un texte appelé « Pour une école de la confiance » devenu au fil des modifications une espèce de mosaïque, de compilations de décisions les unes sans rapport avec les autres, mais qui provoquent un séisme dans notre système éducatif.

Voici ce qui ressort de ce premier jet de l'école de la confiance, particulièrement mal nommée.

- Des concours enseignants qui seraient à nouveau déplacés, faisant perdre la visibilité du cursus aux candidats potentiels et décourageront les acteurs de la formation qui passent leur temps à faire, à défaire à refaire et qui s'y épuisent.
- La fin des ESPE pour une nouvelle appellation, l'INSPE dont les directeurs seront désignés par le pouvoir politique en place.
 - Une obligation scolaire abaissée à 3 ans qui va surtout permettre aux écoles privées d'engranger 150 millions d'euros sur le dos des élèves des écoles laïques grâce à l'obligation de financement à parité des coûts de scolarité des élèves du public et du privé. Ou comment l'argent de tous devra encore davantage financer le choix de quelques-uns ?
- Un CNESEO rayé de la carte. Suppression d'un organisme qui évaluait de manière totalement indépendante les politiques éducatives ministérielles. À sa place, un CEE (Conseil d'Évaluation de l'École) composé de 14 membres dont 10 seront nommés par le ministre de l'Éducation. Autrement dit dans ce système d'évaluation, notre ministre évalué sera également évaluateur. Les évaluations de sa politique éducative risquent d'être particulièrement dociles et bienveillantes.
- Et cerise sur le gâteau, à la demande de reconnaissance des directeurs d'école, point de temps supplémentaire accordé. Point de secrétariat. Que nenni quant à la revalorisation éventuelle. Mais une réponse pleine de morgue et de mépris qui provoquera un séisme dans l'organisation du système éducatif : la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux. Les compétences du directeur d'école seront attribuées à un chef d'établissement qui s'appuiera pour cela sur un chef d'établissement adjoint chargé du premier degré. Sans consultation des conseils d'école, sans consultation des conseils d'administration, sans consultation des instances de l'éducation nationale. Dans l'état actuel du projet, vous n'auriez pas même votre mot à dire Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Ce projet de loi s'est même affranchi de discussions préalables de par l'intégration de nombreux amendements parlementaires et gouvernementaux. Il prépare d'autres réformes profondes qui pourront être décidées par ordonnances ou textes réglementaires.

Et c'est ce qu'on appelle la loi « Pour l'école de la confiance ». Parce que notre ministre a introduit ce concept dans le code de l'éducation avec le 1er article de cette loi. Défiance aurait été un terme plus approprié et encore très light par rapport à ce que pensent les collègues de cette conception autoritaire de l'Éducation. Nous n'avons pas l'habitude à l'UNSA-Éducation d'utiliser dans nos déclarations des termes emprunts d'une connotation particulièrement violente. Mais les mots ont un sens. Et l'adjectif obscurantiste est tout à fait opportun pour qualifier la politique du ministre actuel.

Rajoutons aussi à ce tableau de la noirceur ministérielle, le projet de loi relatif au dialogue social dans la fonction publique ou plutôt à la fin du dialogue social avec la suppression des compétences des CAP, avec la fusion des CT et CHS-CT.

Alors Monsieur l'Inspecteur d'académie,

- si cette politique de destruction de notre bien commun, l'école laïque continue,
- si les personnels sont traités avec autant de mépris,
- si les besoins des élèves ne sont pas pleinement pris en compte,
- si les instances de dialogue social ne sont plus que coquille vide,
- si la vision rétrograde de l'école perdure,

Malheureusement notre syndicat fera valoir ici et ailleurs, son opposition. De notre slogan « s'opposer et proposer », nous mettrons sous étoile sa seconde partie : « proposer » pour n'en plus conjuguer que la première : « S'opposer ».

Nous disons malheureusement car il nous sera bien difficile d'être constructifs face à une politique destructrice de l'école publique.